ICAR - VERIFICATION DES RUES

POINTS D'ATTENTION

> Numéro présent physiquement et non dessiné sur le plan

- ⇒ Le dessiner + le numéroter
- ⇒ Indiquer sur le plan, le type de bâtiment dont il s'agit :
 - Maison d'habitation
 - o Immeuble à appartement
 - Bâtiment commercial
 - 0

Les index à côté de numéros

⇒ S'il s'agit d'un numéro suivi **d'une lettre** – exemple 44/A

Vous devez vérifier que ce bâtiment dispose bien d'une entrée séparée par rapport aux autres bâtiments. ATTENTION : si ce n'est pas le cas, veuillez l'indiquer sur le plan.

⇒ S'il s'agit d'un numéro suivi d'un chiffre – exemple 44/1

Vous devez vérifier que ce bâtiment ne dispose que d'une seule entrée

+

Indiquer le nombre de boîtes aux lettres visibles sur la façade.

⇒ Si des chiffres ou lettres sont apposés sur les façades alors qu'ils ne sont pas renseignés sur le plan, veuillez l'indiquer sur celui-ci.

Maison vide

- ⇒ Si vous constatez de manière évidente qu'une maison est **vide de toute occupation** alors que des personnes sont supposées y habiter, vous devez l'indiquer sur le plan en précisant si cette maison est en travaux ou non.
- ⇒ Si vous constatez de manière évidente qu'une maison est habitée alors qu'elle est renseignée comme vide, vous devez l'indiquer sur le plan.

Absence de numéro sur la façade ou sur la boîte aux lettres

- ⇒ Si maison d'habitation : déposer le courrier invitant les personnes à se mettre en ordre dans la boîte aux lettres + l'indiquer sur la liste des habitants jointe au plan.
- ⇒ Si bâtiment non destiné à l'habitation : ne pas déposer de lettre mais indiquer le type de bâtiment dont il s'agit (salle des fêtes, école, magasin,...).

NB: Afin de faciliter l'étape suivante du travail, merci de **barrer les annotations en rouge** dès que vous les avez traitées.

NB: travail de traitement des données à effectuer avant la vérification sur le terrain:

- ⇒ Sortir les fiches habitations (actuelles)
- ⇒ Lire le plan en suivant les numéros et indiquer sur le plan les numéros à placer ;
- ⇒ Vérifier les doubles chefs de ménage et envoyer une enquête via la pop ;
- ⇒ Si la maison est vide :
 - O Vérifier si elle se situe dans la liste des résidences secondaires ;
 - o Vérifier le nombre de levées de poubelles + consommation énergétique.